

ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR L'ABORDABILITÉ DE L'ÉNERGIE

Emma Cox
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick

ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR L'ABORDABILITÉ DE L'ÉNERGIE

Emma Cox
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick



Conseil de conservation *du* Nouveau-Brunswick

180 rue St. John
Fredericton Nouveau-Brunswick
Canada E3B 4A9

T. (506) 458-8747
E. info@conservationcouncil.ca
www.conservationcouncil.ca



Your Environmental Trust Fund at Work
Votre Fonds en fiducie pour l'environnement au travail

Ce rapport a été produit avec l'aide du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Mars 2023

ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR L'ABORDABILITÉ DE L'ÉNERGIE

Table des matières

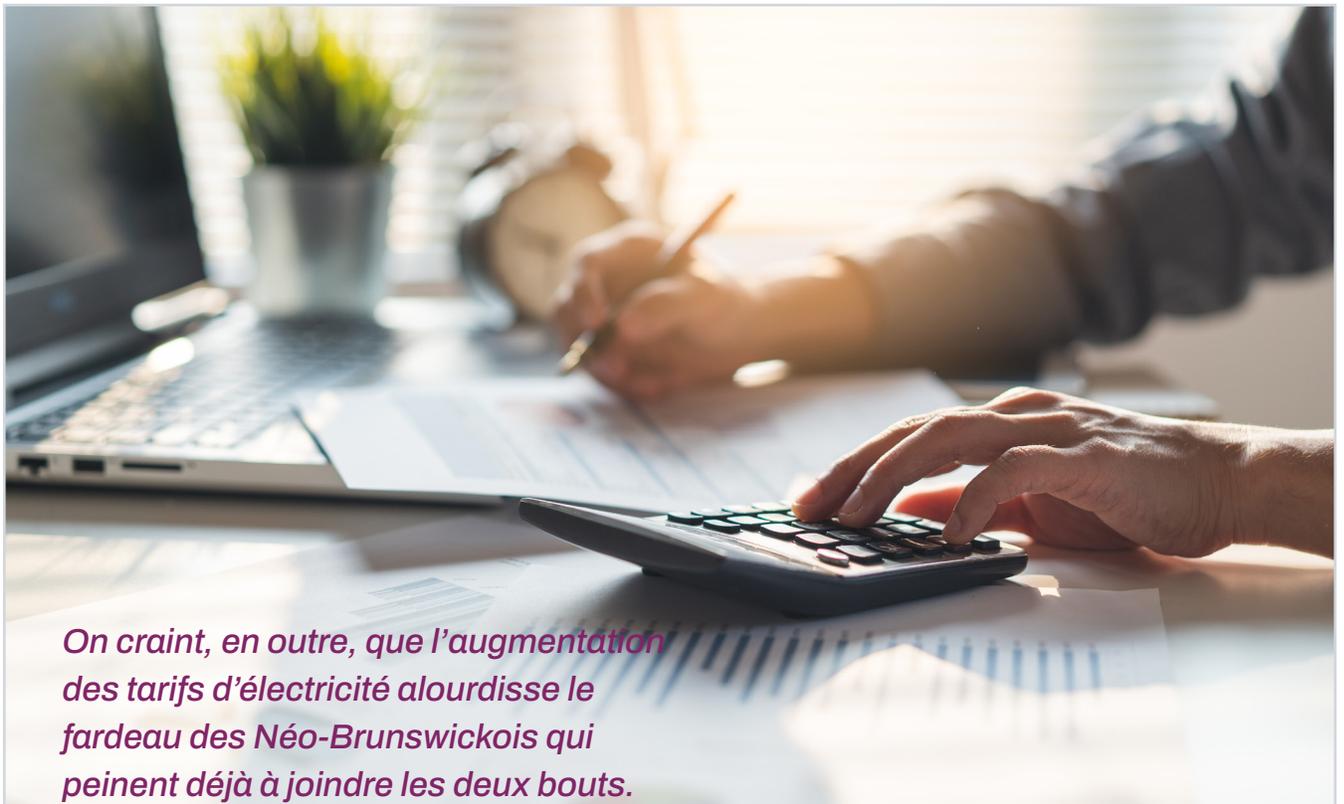
1. Sommaire	2
2. Introduction	4
3. Contexte	5
4. Objectif	11
5. Méthodes	12
Sondage préliminaire	12
Entrevue préalable	13
Assemblée des citoyens	13
Sondage post-assemblée	15
6. Résultats	16
Entrevue préalable	14
Déclaration de l'Assemblée des citoyens	20
Sondage post-assemblée	20
7. Discussion	22
Principes et objectifs	22
L'importance de la confiance	23
Recommandations politiques	23
Recommandations pour le programme	24
8. Recherches à venir	26
9. Conclusion	28
10. Annexe	28
Ordre du jour de l'Assemblée des citoyens	26
Déclaration des citoyens sur l'abordabilité de l'électricité	29

01

Sommaire

Face aux changements climatiques, les chercheurs ont reconnu la nécessité de prendre des mesures extensives pour réduire les émissions de carbone. La production d'électricité contribue souvent dans une grande mesure à l'empreinte carbone d'une région. Il y a, dans le secteur de l'électricité, une foule de possibilités pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions sur toute la ligne, de la production à la consommation. Cependant, la transition vers un système électrique carboneutre nécessitera d'importantes modifications de l'infrastructure et risque de faire augmenter le prix de l'électricité pour les contribuables. Ce risque est particulièrement réel dans les régions où le système électrique dépend actuellement beaucoup de la production d'électricité à partir des combustibles fossiles.

Au Nouveau-Brunswick, le réseau électrique nécessitera une réforme substantielle pour atteindre les objectifs des règlements sur l'électricité propre, qui visent une production d'électricité carboneutre d'ici à 2035. Les Néo-Brunswickois risquent déjà beaucoup d'être victimes de pauvreté énergétique, en consacrant plus de 6 % de leur revenu après impôt à leurs frais énergétiques, à cause de divers facteurs, dont des revenus plus faibles, des logements plus vétustes (et inefficaces sur le plan énergétique) et une dépendance plus forte aux combustibles fossiles pour chauffer leur maison. On craint, en outre, que l'augmentation des tarifs d'électricité alourdisse le fardeau des Néo-Brunswickois qui peinent déjà à joindre les deux bouts.



On craint, en outre, que l'augmentation des tarifs d'électricité alourdisse le fardeau des Néo-Brunswickois qui peinent déjà à joindre les deux bouts.

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick a organisé une Assemblée des citoyens sur l'abordabilité de l'énergie pour connaître les perspectives des résidents du Nouveau Brunswick afin de mieux comprendre les types d'aide qu'ils aimeraient voir mis en œuvre durant la transition vers un réseau électrique carboneutre. Les participants de l'Assemblée des citoyens ont uni leurs forces pour élaborer une déclaration sur l'abordabilité de l'électricité, dans laquelle ils mettent en lumière les principes et les objectifs dont le gouvernement et les services publics doivent tenir compte dans le développement de leurs programmes et de leurs politiques sur l'électricité. Les auteurs de la déclaration font aussi des recommandations spécifiques pour les politiques et les programmes.

Les citoyens ont conclu que la confiance et la transparence font partie des principes centraux qui doivent orienter la prise de décisions du gouvernement provincial concernant l'exploitation du système électrique et d'Énergie NB. Ces principes et objectifs témoignent du fait que les Néo-Brunswickois sont préoccupés par le manque de transparence et la gestion financière médiocre du service public de la Couronne : Énergie NB. Ils montrent que les Néo-Brunswickois accordent de l'importance

à un système énergétique sécuritaire, fiable et accessible pour tous, qui soit également viable sur les plans environnemental et financier. Mais avant tout, les principes et les objectifs identifiés par l'Assemblée des citoyens témoignent du souhait de la population de voir les gouvernements accorder la priorité aux personnes lorsqu'ils prennent des décisions. Les Néo-Brunswickois entretiennent aussi un fort sens de la communauté. Ils se passionnent pour les projets liés à l'électricité axés sur la communauté et dirigés par la communauté, et animés du désir d'éviter la privatisation du réseau électrique.

Les citoyens recommandent que les politiques accordent la priorité à la mobilisation du public, à la littératie énergétique, à l'aide à la transition pour les travailleurs, à une conception tarifaire équitable et à l'élimination de l'ingérence gouvernementale dans la prise de décisions concernant la génération et la production de l'électricité. Les recommandations liées aux programmes étaient axées sur l'expansion des programmes éconergétiques existants, l'élimination des obstacles à la production d'électricité au niveau des ménages, ainsi que sur la promotion de la transition vers les véhicules électriques tant pour les ménages que pour le transport public.



02 Introduction

La lutte contre le changement climatique est une tâche complexe pour laquelle il faut équilibrer les besoins sociaux, économiques et environnementaux sans accroître les risques qui pèsent déjà sur la planète et les gens. Il est essentiel de réduire les gaz à effet de serre pour remédier au changement climatique et conserver le réchauffement au-dessous du seuil de 1,5 à 2°C, tel que recommandé par le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) (en anglais uniquement). Au Canada, le secteur de la production d'électricité passe actuellement par une modification substantielle de son infrastructure qui vise à réduire les émissions et à produire de l'électricité à l'aide de sources renouvelables. Le gouvernement fédéral est en train de développer le [Règlement sur l'électricité propre](#) qui exige l'instauration d'un système électrique carboneutre dans tout le Canada d'ici à 2035. Parallèlement, la taxe canadienne sur le carbone continue d'augmenter, ce qui accroît la pression sur les ménages et les entreprises pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Cette transition vers un système électrique propre sera coûteuse, mais tout particulièrement dans les provinces comme le Nouveau-Brunswick qui dépendent du charbon et d'autres combustibles fossiles pour produire de l'électricité.

Cette transition sera aussi coûteuse pour les ménages, car les familles qui dépendent des combustibles fossiles pour chauffer leur maison et pour leur transport peinent à joindre les deux bouts et n'ont pas les moyens de faire

les rénovations nécessaires pour adopter un chauffage et un transport électriques. Nombre de ménages du Nouveau-Brunswick risquent de devoir supporter des coûts énergétiques élevés qui les obligeront à faire des choix complexes entre leurs divers besoins. La transition vers un système électrique propre a le potentiel de remédier aux inégalités énergétiques et de rendre l'électricité plus abordable pour les Néo-Brunswickois. Les tarifs de l'électricité augmenteront à court terme, mais parallèlement aux changements apportés aux infrastructures. Il est donc important que les Néo Brunswickois obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour rendre leur maison plus éconergétique, réduire la dépendance des ménages aux combustibles fossiles et veiller à ce que le fardeau du coût de la transition électrique n'incombe pas aux contribuables.



Afin de mieux comprendre le contexte énergétique de la province du Nouveau-Brunswick, le Conseil de conservation a élaboré un projet sur l'abordabilité de l'énergie. Par ce projet, il tente de mieux saisir l'expérience vécue concernant des fardeaux financiers élevés liés à l'énergie dans la province. De plus, ce projet comprenait une Assemblée des citoyens, où un groupe sélectionné de Néo-Brunswickois a eu l'occasion de partager ses expériences et ses craintes, et de dresser une série de recommandations pour trouver des solutions en vue de rendre l'électricité abordable pour tous.

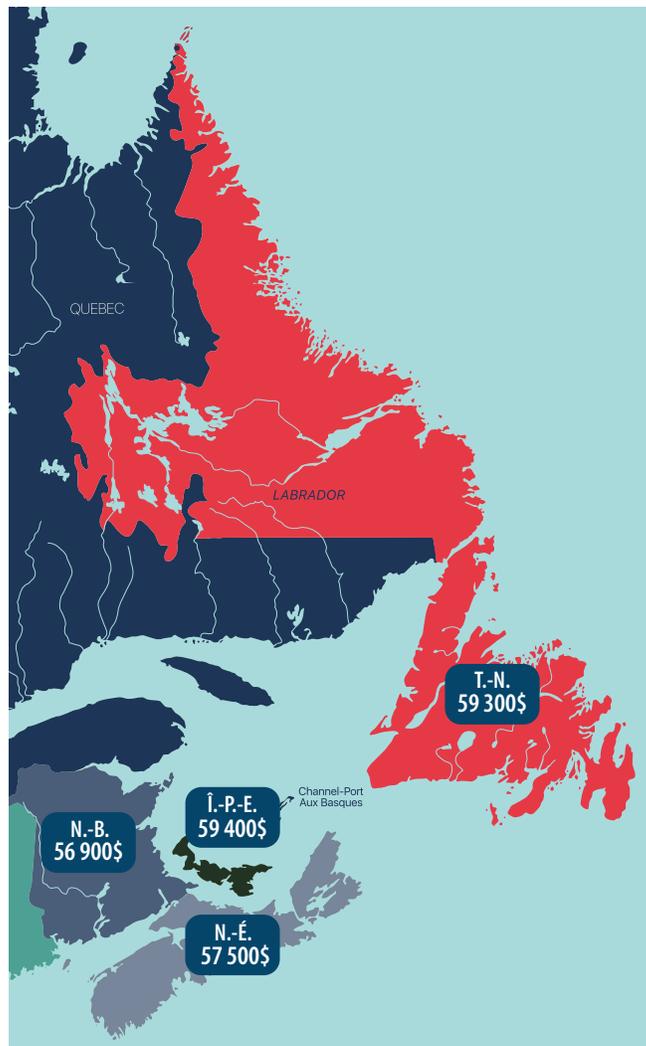
03

Contexte

Les auteurs de nombre de rapports, comme ceux de la [Fondation David Suzuki](#) (en anglais uniquement) et du [CUSP](#) (en anglais uniquement), mentionnent que les ménages canadiens de l'Atlantique paient des frais énergétiques supérieurs à ceux des autres provinces du Canada. Ce fardeau financier élevé est imputable à des revenus médians inférieurs et à des dépenses globales supérieures pour combler leurs besoins en énergie. Il y a un certain nombre de facteurs qui contribuent à l'augmentation des dépenses liées aux besoins énergétiques, notamment les tarifs de l'électricité, les coûts liés au transport, les systèmes de chauffage des ménages ainsi que le type et l'état des maisons de la région.

Le revenu par rapport aux dépenses

En 2020, [le revenu médian après impôt](#) (*lien vers la version française*) s'élevait à 66 800 \$ au Canada. Ce chiffre s'élevait à 56 900 \$ au Nouveau-Brunswick, à 57 500 \$ en Nouvelle-Écosse, à 59 400 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard et à 59 300 \$ à Terre-Neuve et Labrador, soit bien en-dessous du revenu médian national. Par contraste, il s'élève à 70 000 \$ en Ontario et en Alberta. Veuillez noter que ce chiffre comprend le revenu des ménages des familles économiques et des personnes qui ne font pas partie d'une famille économique. Lorsqu'on tient compte uniquement des personnes qui ne sont pas dans une famille économique (i.e., les personnes qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont pas de lien de famille), [le revenu médian après impôt](#) (*lien vers la version française*) est considérablement inférieur : 34 500 \$ au Canada, 33 000 \$ à Terre-Neuve et Labrador, 30 400 \$ à l'Î. P. E, 30 900 \$ en Nouvelle-Écosse et 30 100 \$ au Nouveau-Brunswick.



Parallèlement, les dépenses énergétiques des Canadiens de l'Atlantique ont aussi tendance à être plus élevées que celles du reste du pays. Bien que les dépenses annuelles en essence pour les véhicules soient [comparables entre les provinces](#) les Canadiens de l'Atlantique dépensent, par rapport au reste du pays, plus pour [l'électricité et les combustibles servant à chauffer leur maison](#) comme le mazout. Ces dépenses supplémentaires concernent les principales sources de chauffage et les autres fonctionnalités du logement.

Selon des données de 2019 sur [les dépenses des ménages](#), les ménages du Canada atlantique paient plus, en moyenne, pour l'électricité et les combustibles autres que le gaz naturel pour leur logement principal, par rapport à la moyenne des Canadiens. Au Tableau 1, on constate que cette donnée est la dépense énergétique moyenne des ménages en dollars pour les résidences principales. Un ménage canadien dépense, en moyenne, 1 394 \$ par année en électricité. Dans la région de l'Atlantique, ce montant est considérablement plus élevé : il atteint plus de 2 400 \$ tant au Nouveau-Brunswick qu'à Terre-Neuve et Labrador. La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard dépensent plus pour d'autres combustibles, notamment le mazout et le bois.

Au vu des données sur [la consommation en énergie des ménages](#), les ménages du Canada atlantique de toutes les fourchettes d'imposition utilisent généralement plus de gigajoules d'électricité que le Canadien moyen; on s'attend donc à ce que les dépenses en électricité soient plus élevées. Cependant, lorsqu'on associe tous les types d'énergie pour toutes les fourchettes

d'imposition, on constate, au vu des [données](#), que Terre-Neuve et Labrador (71,6 gigajoules par ménage), l'Île-du-Prince-Édouard (75 gigajoules par ménage), la Nouvelle-Écosse (66,4 gigajoules par ménage) et le Nouveau-Brunswick (63,5 gigajoules par ménage) consomment, globalement, des quantités substantiellement inférieures à la moyenne canadienne, qui s'élève à 90,5 gigajoules par ménage. On trouve au Tableau 2 la consommation d'énergie des ménages en gigajoules.

Tableau 2. Consommation moyenne d'énergie des ménages en gigajoules.

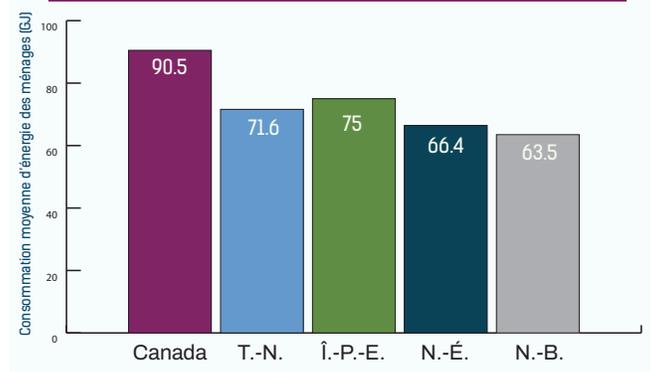
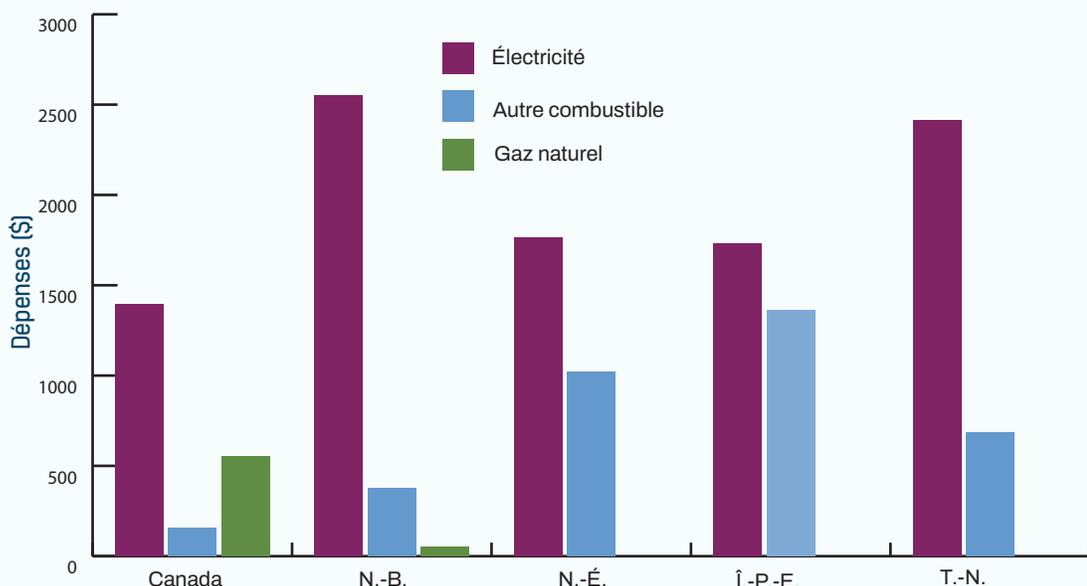


Tableau 1. Dépenses énergétiques moyennes des ménages (2019)



Caractéristiques des logements

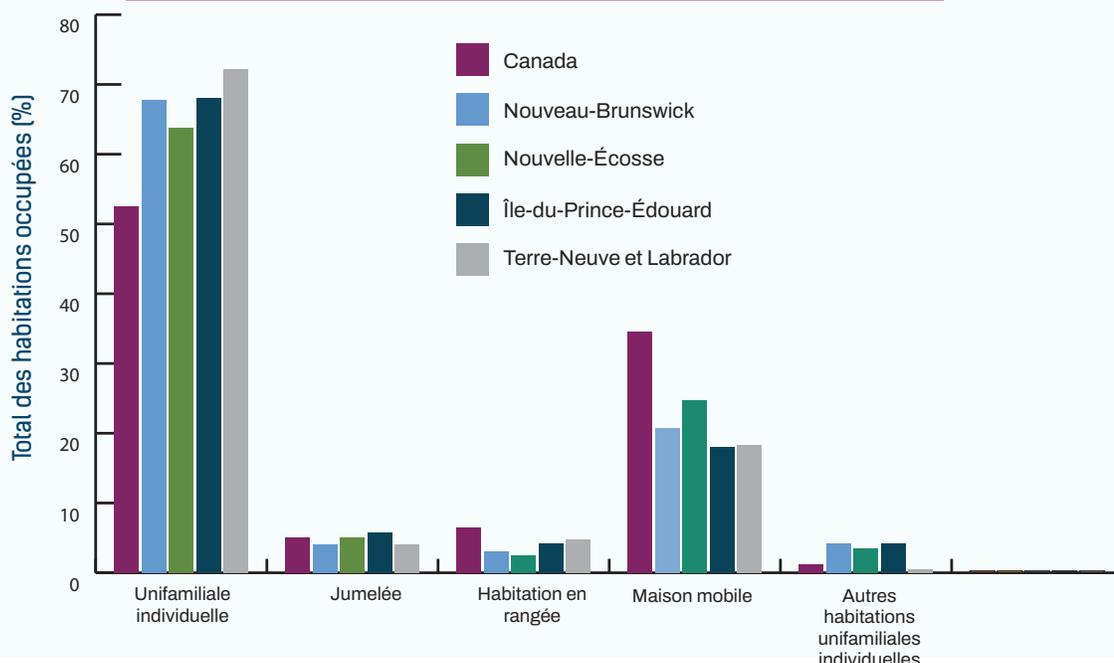
Il y a au Canada près de **15 000 000** habitations privées généralement occupées toute l'année. Sur ces habitations, 52,5 % sont des maisons unifamiliales individuelles, 34,5 % des appartements et 6,5 % des habitations en rangée. Les 7 % restants sont des maisons jumelées, des maisons individuelles mitoyennes et des logements mobiles, dont des maisons mobiles, des caravanes flottantes, des véhicules récréatifs et des wagons.

Le Tableau 3 contient les types d'habitations privées sous forme de pourcentage du nombre total d'habitations privées occupées pour chacune des provinces atlantiques, ainsi que pour le Canada dans son ensemble. Au vu de ce Tableau, on constate qu'il y a dans le Canada atlantique une proportion plus élevée de maisons unifamiliales individuelles et de logements mobiles ainsi qu'une plus petite proportion d'appartements et d'habitations en rangée. Les provinces atlantiques sont alignées sur la moyenne canadienne établie pour la proportion des maisons jumelées et les autres logements individuels mitoyens. Cette donnée est importante parce que, selon certains [rapports \(en anglais uniquement\)](#), les personnes qui vivent dans une maison unifamiliale individuelle, surtout

si elle est vétuste, ou une maison ayant besoin de réparations, risquent plus de payer des frais énergétiques élevés.

Au Canada, environ 7,4 % des logements ont besoin de [réparations majeures](#) ([lien vers la version française](#)). Ce chiffre est plus élevé dans la majorité des provinces atlantiques, surtout en Nouvelle-Écosse (9,5 %) et au Nouveau-Brunswick (9,3 %), puis à l'Île-du-Prince-Édouard (8,7 %). Terre Neuve et Labrador affiche un pourcentage égal à la moyenne canadienne (7,4 %) pour les logements ayant besoin de réparations majeures. Cela pourrait s'expliquer, en partie, par le vieillissement du parc de logements de la région de l'Atlantique. Selon les [Données](#) statistiques sur le logement au Canada, environ 66 % du parc de logements analysé en Nouvelle-Écosse a été construit avant l'an 2000. Ce chiffre s'élève à 64 % au Nouveau-Brunswick, et à 62 % dans la région métropolitaine de recensement de St. John, à Terre-Neuve. Environ 17 % des bâtiments résidentiels examinés en Nouvelle-Écosse ont été construits avant 1960; ce chiffre s'élève à 21 % au Nouveau-Brunswick et à 18 % dans la région métropolitaine de recensement de St. John. Vous pouvez consulter ces données à l'aide de l'outil [d'exploration de la pauvreté énergétique et de l'équité en matière d'énergie du CUSP](#).

Tableau 3. Type d'habitation en pourcentage du total des habitations privées occupées du Canada atlantique



Les personnes qui vivent dans une région rurale risquent de dépenser plus pour leurs besoins en énergie. Une grande proportion de la population du Canada atlantique vit dans une région rurale. Moins de 20 % des Canadiens vivent dans une région rurale (lien vers la version française), mais c'est le cas de plus de 40 % des Néo-Brunswickois, des Néo-Écossais et des Terre-Neuviens. Plus de 50 % des résidents de l'Î.-P. E. ont un ménage rural. Étant donné que les caractéristiques du logement, comme le type, l'âge et le niveau d'entretien dépendent de l'emplacement rural ou urbain du logement, les personnes qui vivent dans une région rurale, dans une maison unifamiliale individuelle construite avant 1960 ayant besoin de réparations majeures courent un risque très élevé d'être victimes de pauvreté énergétique.

Chauffage du ménage

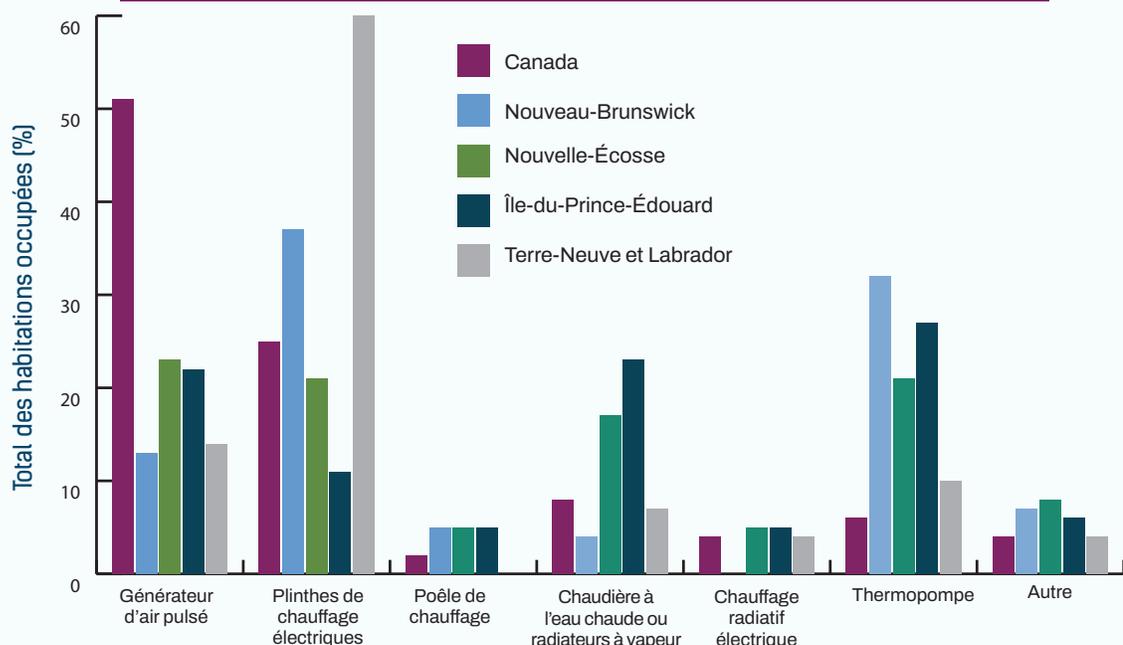
Selon des [données des systèmes de chauffage](#) de 2021, 51 % des maisons canadiennes utilisent un générateur d'air pulsé comme principal système de chauffage. Dans les provinces atlantiques, le pourcentage de maisons équipées d'un générateur d'air pulsé est bien inférieur : 14 % à Terre-Neuve et Labrador, 22 % à l'Î.-P.-É., 23 % en Nouvelle-Écosse et 13 % au Nouveau-Brunswick. On trouve aussi plus de plinthes de chauffage électriques à Terre-Neuve et Labrador et au Nouveau-Brunswick, soit 60 et 37 %

respectivement, par rapport à 25 % au Canada. Quant aux résidents de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ils utilisent plus souvent des chaudières à l'eau chaude ou des radiateurs à vapeur comme principale source de chauffage du ménage, soit 17 et 23 %, respectivement, par rapport au Canada (8 %). Les provinces de l'Atlantique ont tendance à utiliser plus souvent des thermopompes (10 % à Terre-Neuve et Labrador, 21 % en Nouvelle Écosse, 27 % à l'Î.-P.-E et 32 % au Nouveau-Brunswick) par rapport au Canada (6 %).

Selon le [Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick](#), en 2017, 16 % des Néo-Brunswickois utilisaient du bois ou des granules de bois pour chauffer leur maison, 55 % de l'électricité et 9 % du mazout. Il est important de relever que, ces dernières années, des programmes de thermopompe ont été mis en œuvre dans les provinces atlantiques pour aider les ménages à réduire leur dépendance au mazout. Ces programmes incitent les résidents de toute la région à se tourner de plus en plus vers l'électricité pour chauffer leur maison.

Le Tableau 4 contient le pourcentage des principaux systèmes de chauffage par source dans les provinces de l'Atlantique, en fonction des [données sur les systèmes de chauffage](#) de Statistique Canada. Veuillez noter que quelques données ne sont pas disponibles.

Tableau 4. Principaux systèmes de chauffage du Canada atlantique



Production d'électricité

L'**électricité** est produite à partir de différentes sources au Canada, notamment plusieurs combustibles fossiles et plusieurs sources d'énergies renouvelables. Les combustibles fossiles utilisés pour produire de l'électricité comprennent le charbon et le coke, le gaz naturel et le pétrole. Les **énergies renouvelables** utilisées pour produire de l'électricité comprennent les énergies solaire, éolienne et hydro-électrique/marémotrice ainsi que la biomasse. Les dynamiques de la production d'électricité sont propres à chacune des provinces atlantiques, mais sont comparables à celle du Canada dans son ensemble. Le Tableau 5 contient les données sur la production d'électricité par source.

Au **Canada**, l'électricité est, dans l'ensemble, générée en grande partie par l'énergie hydraulique. Non moins de 60 % de l'électricité du Canada est produite par l'hydraulique, 15 % par le nucléaire et 11 % par le gaz naturel. Le Canada héberge 19 usines nucléaires, dont 18 se trouvent en Ontario. La dernière usine nucléaire exploitée se trouve au Nouveau-Brunswick, ce qui fait du N.-B. une exception parmi les provinces atlantiques.

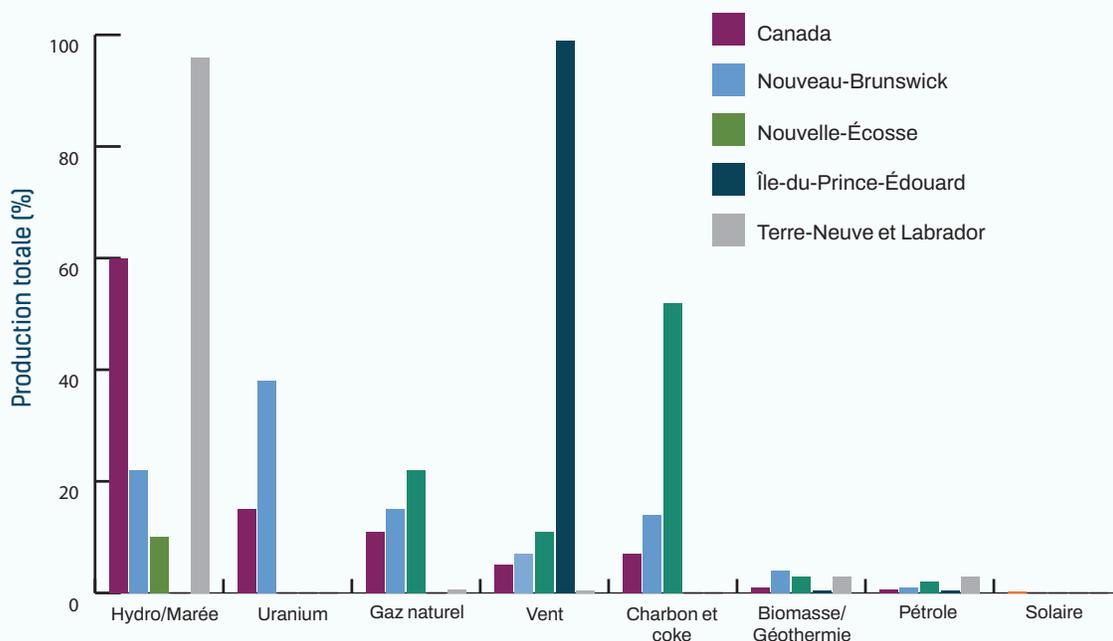
Le **Nouveau-Brunswick** compte sur le nucléaire et l'hydraulique pour produire l'essentiel de l'électricité pour la province. Depuis 2019, 38 % de l'électricité de la province est produite grâce à l'énergie nucléaire, 22 % grâce à l'énergie hydraulique, 15 % grâce au gaz naturel, et 14 % grâce au charbon et au coke. Le reste est produit à l'aide d'une combinaison de pétrole, d'énergie éolienne et géothermique, et de biomasse.

L'écrasante majorité de l'électricité, 96 %, de **Terre-Neuve et Labrador** est produite par l'hydraulique. Le pétrole en génère 3 %, et le dernier pourcent est une association de gaz naturel et d'énergie éolienne.

La **Nouvelle-Écosse** dépend bien plus de la production d'électricité par le charbon. Dans cette province, 52 % de l'électricité est produite grâce au charbon et au coke, 22 % grâce au gaz naturel, et 11 % grâce à l'énergie éolienne. Le 10 % suivant est généré par un mélange d'énergie hydraulique, marémotrice et maréale. Les 5 % restants sont produits par une combinaison de pétrole, d'énergie géothermique, et de biomasse.

L'Île-du-Prince-Édouard est aussi unique dans sa façon de produire l'électricité. L'**Î.-P.-E.** produit

Tableau 5. Production d'électricité par source dans le Canada atlantique





seulement 0,65 térawattheure d'électricité au total, dont 99 % sont produits par de l'énergie éolienne. Le pourcent restant est produit par une combinaison de pétrole, d'énergie géothermique, et de biomasse.

Dans l'ensemble, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick dépendent plus du charbon et du gaz naturel que les autres provinces de l'Atlantique pour produire de l'électricité. La dépendance au charbon a récemment baissé en raison des règlements fédéraux mis en œuvre en 2018, et selon lesquels les centrales électriques alimentées au charbon doivent être **progressivement éliminées** dans tout le pays d'ici à 2030. À cette fin, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse devront continuer à modifier et à améliorer leur réseau énergétique pour accroître la production d'électricité sans émission tout en assurant la fiabilité et l'abordabilité de l'énergie. Selon une étude réalisée par l'Institut Pembina, la voie la plus fiable et la plus abordable pour le Canada atlantique comprend des **Portefeuilles d'énergie propre** (*en anglais uniquement*), un mélange de ressources et de technologies d'énergies propres et renouvelables.

Le coût de la construction et de l'exploitation des stations génératrices d'électricité dépend de la source de production et de la façon dont cette énergie est transportée (transmission), ce qui peut influencer sur les tarifs que les consommateurs paient pour utiliser l'électricité. Selon nombre de rapports, y compris ceux du **Fonds monétaire international** (*en anglais uniquement*), de **Our World in Data** (*en anglais uniquement*) et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (*en anglais uniquement*), le

coût des technologies servant à produire de l'électricité grâce aux énergies solaire et éolienne et à la technologie d'entreposage énergétique sur batterie (*en anglais uniquement*) a poursuivi sa chute, même si la capacité de cette technologie s'améliore. Ces sources d'énergies renouvelables seraient des compléments bienvenus aux réseaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse lors de la transition vers la production d'électricité carboneutre.

La conjonction d'un revenu médian après impôt inférieur et de dépenses supérieures pour répondre aux besoins énergétiques en raison de divers facteurs donne lieu, dans les provinces de l'Atlantique, à une moyenne de dépenses en énergie supérieure à la moyenne canadienne. Nombre de ménages du Nouveau-Brunswick et des autres provinces atlantiques sont vulnérables à l'augmentation des prix de l'énergie, ce qui les contraint à faire des choix difficiles entre leurs besoins. Il y a, dans chacune des provinces atlantiques, la possibilité d'améliorer le réseau électrique alors que le Canada passe à un système énergétique carboneutre. Ces améliorations ne doivent pas être axées uniquement sur la mise en œuvre de technologies d'énergies renouvelables, mais aussi sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de sorte que les résidents puissent utiliser moins d'énergie pour leurs maisons et leur transport. En même temps, il est possible de veiller à ce que le système énergétique carboneutre améliore la fiabilité, la sécurité, l'accessibilité et l'abordabilité de l'électricité pour les résidents de l'Atlantique.

04 Objectif

Selon les données et les données statistiques, les Néo-Brunswickois risquent plus d'être confrontés à des fardeaux financiers élevés liés à l'énergie. Le Conseil de conservation reconnaît que la transition vers un réseau électrique carboneutre peut entraîner une augmentation des factures d'électricité. Bien que la transition soit impérative pour l'action climatique, il est tout aussi primordial que les Néo Brunswickois reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour réduire la consommation des ménages et les coûts de l'énergie de sorte que même si les tarifs de l'électricité augmentent, les dépenses énergétiques globales des ménages puissent diminuer. Le Conseil de conservation a créé une assemblée des citoyens sur l'abordabilité de l'énergie pour mieux saisir l'expérience personnelle des résidents confrontés à des fardeaux financiers élevés liés à l'énergie et donner à ces résidents l'occasion de trouver des solutions politiques et fondées sur des programmes qui auraient les effets positifs les plus marqués sur leur ménage.

05 Méthodes

Le Conseil de conservation a organisé une assemblée des citoyens pour en savoir davantage sur les préoccupations des Néo-Brunswickois et leur donner l'occasion de partager leurs réflexions sur les solutions politiques et fondées sur des programmes qui auraient les effets positifs les plus marqués sur leur ménage. L'Assemblée des citoyens comprend un sondage préliminaire, une entrevue préalable, la participation à l'Assemblée et une entrevue post-assemblée. Chacune de ces étapes est détaillée dans cette section.

Sondage préliminaire

Le Conseil de conservation a recruté des participants pour l'Assemblée des citoyens en faisant de la publicité sur les médias sociaux et notre site Web ainsi que par des appels à participants à l'aide de listes de courriels. Dans le cadre de ces appels à participation, les Néo-Brunswickois intéressés devaient répondre à un sondage préliminaire de 15 questions. Le Conseil de conservation s'est servi des réponses à ce sondage pour veiller à ce que l'Assemblée des citoyens forme un groupe divers représentatif de la province. Il a ensuite élaboré un protocole de sélection dans lequel il a défini les critères par lesquels les candidats seraient jugés admissibles ou non à la participation à l'entrevue et à l'Assemblée des citoyens. Les protocoles ont servi à déterminer la pertinence du participant.

Ont été exclues :

- Les personnes qui n'avaient pas accès à une connexion Internet fiable.
- Les personnes qui n'avaient pas accès à un ordinateur.
- Les personnes qui n'avaient jamais utilisé la plateforme Zoom auparavant.
- Les personnes qui travaillent pour le gouvernement ou un service d'énergie public local.

Nous avons accordé la priorité aux personnes qui remplissent les critères suivants :

- Responsables du paiement de leur facture d'énergie.
- Revenu annuel du ménage inférieur à 75 000 \$.
- Plus de 3 % du revenu mensuel est consacré aux coûts de l'énergie.
- Utilise un substitut énergétique (i.e., pétrole et bois) pour le chauffage du ménage.

Un autre facteur que l'on a pris en compte pour choisir des participants appropriés consistait à chercher une section transversale de personnes de différentes tranches d'âge, de divers milieux et de différentes communautés.

Au total, 68 personnes se sont dites intéressées à participer à l'Assemblée. Sur ces 68 personnes, seules 18 remplissaient les critères de sélection du protocole.

Entrevue préalable

Les 18 personnes qui remplissaient les critères de sélection ont été invitées à participer à une entrevue préalable. Ces entrevues ont permis d'achever le filtrage des participants pour veiller à ce que l'Assemblée des citoyens soit formée d'un groupe de personnes représentatif du Nouveau-Brunswick. Les entrevues étaient semi-structurées. Bien que les responsables des entrevues aient veillé à ce que toutes les questions requises soient posées, la structure des entrevues était assez souple. Les participants pouvaient choisir de mettre fin à l'entrevue à tout moment et refuser de répondre aux questions posées. Ils ont eu de nombreuses occasions de répondre aux questions et de poser leurs propres questions.

L'entrevue comportait les questions suivantes :

1. *Qu'est-ce qui vous a incité à participer?*
2. *Avez-vous utilisé un programme d'incitatifs éconergétiques? Trouvez-vous que ce genre de programme est accessible? Pourquoi?*
3. *Selon les réponses que vous avez données au sondage, vous dites que vous consacrez X % de votre revenu mensuel à l'énergie, veuillez m'en parler plus précisément. Est-ce que cela vous crée des difficultés?*
4. *Espérez-vous ou prévoyez-vous changer votre situation concernant le coût de l'énergie?*
5. *Avez-vous la certitude que la province a vos meilleurs intérêts à cœur lors de l'établissement des politiques et des programmes énergétiques?*
6. *Avez-vous la certitude que votre service public / fournisseur d'énergie a vos meilleurs intérêts à cœur?*
7. *Énergie NB a appliqué une augmentation de tarif de 8,9 %, soit un montant supplémentaire d'environ 200 \$ par année pour ses clients. Quel type d'incidence cette augmentation de tarif a-t-elle sur vous et sur votre ménage?*
8. *Lorsque vous entendez le terme « pauvreté énergétique », à quoi cela vous fait-il penser, ou que ressentez-vous?*
9. *Y a-t-il des histoires énergétiques que vous souhaiteriez partager?*

Une fois que les participants ont eu terminé l'entrevue et que l'on a eu confirmé qu'ils remplissaient les critères de sélection, ils ont été invités à participer à l'Assemblée des citoyens. Plusieurs courriels ont été envoyés aux participants avant l'événement pour leur communiquer les détails de la rencontre et les ressources contextuelles, qu'ils ont ainsi pu passer en revue avant l'Assemblée. On leur a demandé de signer un formulaire de dégageant de responsabilité dans lequel ils ont pu indiquer leur consentement à être cités et/ou filmés et présentés dans nos rapports et nos autres contenus.

Assemblée des citoyens

L'Assemblée des citoyens a duré huit heures sur la plateforme numérique Zoom. Elle a été répartie sur deux jours, soit deux heures le soir du premier jour et les six autres heures le jour suivant (y compris les pauses). La première partie a été consacrée aux présentations et à des exposés d'experts visant à donner de l'information contextuelle aux participants. Un orateur invité d'Efficacité énergétique Canada a participé à la séance du soir durant laquelle il a présenté un exposé sur l'efficacité énergétique et la pauvreté énergétique au Canada.

Toute la journée a été consacrée à la discussion sur les expériences des citoyens et aux solutions que ceux-ci estiment être les plus avantageuses pour leur ménage. Bien que cette assemblée ait été animée par le Conseil de conservation, ce sont les participants qui ont dirigé cet événement. Elle a débuté par des groupes de discussion répartis dans diverses salles. L'un des groupes portait sur les politiques sur l'électricité et l'abordabilité de l'énergie et l'autre sur les programmes. Chaque groupe avait une série de questions à examiner et à analyser.

GROUPE UN - Programmes

- 1. Que voulez-vous que les décideurs sachent à propos de vos expériences concernant la fiabilité et l'abordabilité de l'énergie. Quelle est votre expérience vécue?*
- 2. Selon vous, quelle est la mise à niveau éconergétique la plus importante à réaliser chez vous actuellement?*
- 3. Que pensez-vous des programmes éconergétiques actuels de la province? Pensez-vous qu'ils sont efficaces? Comment aimeriez-vous que ces programmes soient changés ou mis à jour pour être plus accessibles et plus efficaces ou mieux à même d'accroître leur rayonnement?*
- 4. Est-ce que les programmes devraient être axés sur l'amélioration de l'efficacité énergétique par l'abandon des combustibles fossiles, ou subventionner directement les factures d'énergie? Faut-il associer ces options?*
- 5. Il y a un certain nombre de complexités qui accompagnent l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse des coûts de l'énergie pour les locataires. Selon vous, quels programmes et/ou mécanismes d'aide seraient les plus avantageux pour les locataires responsables de payer leur énergie?*
- 6. Quels types de programmes faciliteraient l'abaissement des frais de transport? Avez-vous un transport public à disposition? Si vous avez besoin d'utiliser un véhicule, quels types de programmes vous permettraient de réduire votre consommation de combustibles fossiles dans le cadre de votre transport?*

GROUPE DEUX - Politique et règlements

- 1. Que voulez-vous que les décideurs sachent à propos de vos expériences concernant la fiabilité et l'abordabilité de l'énergie? Quelle est votre expérience personnelle à cet égard?*
- 2. Énergie NB a appliqué une augmentation de tarif de 8,9 %. Quelle incidence cette augmentation a-t-elle sur vous? Quel type de stress supplémentaire cette augmentation aura sur votre ménage? Quel montant êtes-vous disposé à dépenser pour l'électricité?*
- 3. Suite aux conversations que nous avons eues avec vous durant vos entrevues, la majorité d'entre vous avez indiqué ne pas avoir l'assurance que le gouvernement a votre meilleur intérêt à cœur lorsqu'il met en œuvre des politiques liées à l'énergie. Qu'est-ce que le gouvernement a besoin de faire pour gagner votre confiance concernant la gestion du portefeuille de l'énergie?*
- 4. En vertu des règlements sur l'électricité propre, il faudra que le réseau électrique soit carboneutre d'ici à 2035. Il s'agit d'un pas supplémentaire par rapport à l'exigence d'éliminer progressivement les centrales électriques alimentées au charbon d'ici à 2030. Sachant que cette transition vers un réseau carboneutre sera obligatoire, quelles sont vos craintes? D'après vous, quelles formes de production d'électricité devraient être utilisées? Qui devrait supporter le coût de l'infrastructure nécessaire à cette transition?*
- 5. L'une des solutions proposées pour faciliter l'élimination progressive des centrales électriques alimentées*

au charbon, améliorer la fiabilité de l'électricité et abaisser les coûts de l'énergie consiste à élaborer une boucle de transmission régionale de l'Atlantique, également connue sous le nom de Boucle de l'Atlantique. Cette boucle permettrait aux provinces atlantiques d'importer plus d'hydroélectricité du Québec, et pourrait aussi aider le Québec à accroître ses ventes aux États-Unis. Quel est votre sentiment vis-à-vis de cette solution proposée? Préfereriez-vous que votre électricité soit produite dans votre province ou qu'elle soit importée?

Une fois les groupes de discussion terminés, l'assemblée a repris son cours pour discuter des conclusions de ces groupes et élaborer collectivement une déclaration sur l'abordabilité de l'électricité. Cette déclaration a été élaborée et révisée en temps réel par des citoyens dans un document en ligne. L'assemblée a déterminé des principes et des objectifs que les décideurs pourraient envisager d'adopter lorsqu'ils prennent des décisions concernant le système énergétique et émis certaines recommandations spécifiques aux politiques et aux programmes.

Sondage post-assemblée

À la fin de l'Assemblée des citoyens, on a demandé aux participants de répondre à un très bref sondage. Le sondage comportait les questions suivantes :

- 1. Avez-vous aimé participer à l'Assemblée des citoyens? (Oui, Quelque peu, Non)*
- 2. Avez-vous le sentiment d'avoir appris quelque chose en y participant? (Oui, Quelque peu, Non)*
- 3. Avez-vous l'impression que votre voix et vos préoccupations concernant l'abordabilité de l'énergie ont été*

entendues et que l'on en a tenu compte? (Oui, Quelque peu, Non)

- 4. Souhaitez-vous transmettre au Conseil de conservation une rétroaction concernant l'Assemblée des citoyens? Y a-t-il des réflexions finales que vous souhaiteriez partager?*

Ce bref sondage a servi à évaluer l'efficacité de l'Assemblée des citoyens et à donner aux participants l'occasion de faire part de leur rétroaction afin d'améliorer le processus des futures assemblées.

06 Résultats

Entrevue préalable

L'entrevue nous a permis de recueillir de précieux renseignements sur les expériences personnelles des Néo-Brunswickois concernant l'utilisation et l'abordabilité de l'énergie. Vous trouverez ci-dessous les résultats des réponses à chacune des neuf questions de l'entrevue.

Question 1 : Qu'est-ce qui vous a incité à participer?

Les réponses à cette question ont été réparties entre cinq thèmes :

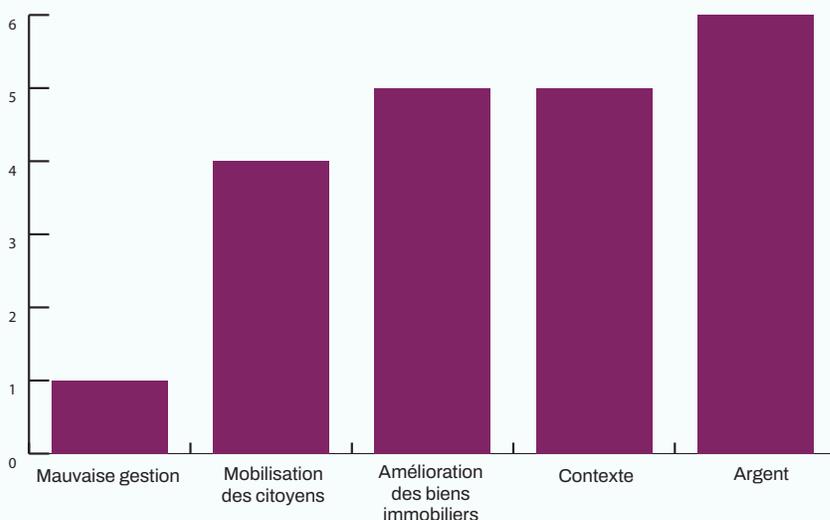
- **L'argent** : les participants voulaient savoir comment abaisser la facture d'électricité de leur ménage.
- **Le contexte** : les participants s'intéressent à ce thème en raison de leur milieu.
- **La mauvaise gestion** : les participants sont préoccupés par la gestion d'Énergie NB ainsi que par l'accessibilité et la fiabilité du réseau.

- **La mobilisation des citoyens** : les participants voulaient donner leur avis en tant que citoyens du Nouveau-Brunswick.
- **L'amélioration des biens immobiliers** : les participants voulaient en savoir davantage sur les différents moyens d'améliorer leur bien immobilier et de mieux connaître les programmes éconergétiques du N.-B.

Le Tableau 6 expose les intérêts des participants répartis en cinq thèmes.

Nombre des personnes interrogées ont indiqué qu'elles craignaient les répercussions que la hausse des coûts pourrait avoir sur leur ménage et qu'elles cherchaient des solutions pour abaisser leurs frais énergétiques. De même, on a constaté un manque général de connaissances au sujet de l'énergie, que les personnes interrogées espéraient combler. En règle générale, les participants souhaitaient en savoir plus, apporter des changements à leur propre situation en matière d'énergie et travailler avec le Conseil de conservation pour être certains que les décideurs entendent leurs craintes.

Tableau 6. Intérêt à participer



Les participants souhaitaient en savoir plus, apporter des changements à leur propre situation énergétique et travailler avec le Conseil de conservation pour être certains que les décideurs entendent leurs préoccupations.

Question 2 : Avez-vous utilisé un programme d'incitatif éconergétique? Trouvez-vous ce genre de programme accessible? Pourquoi?

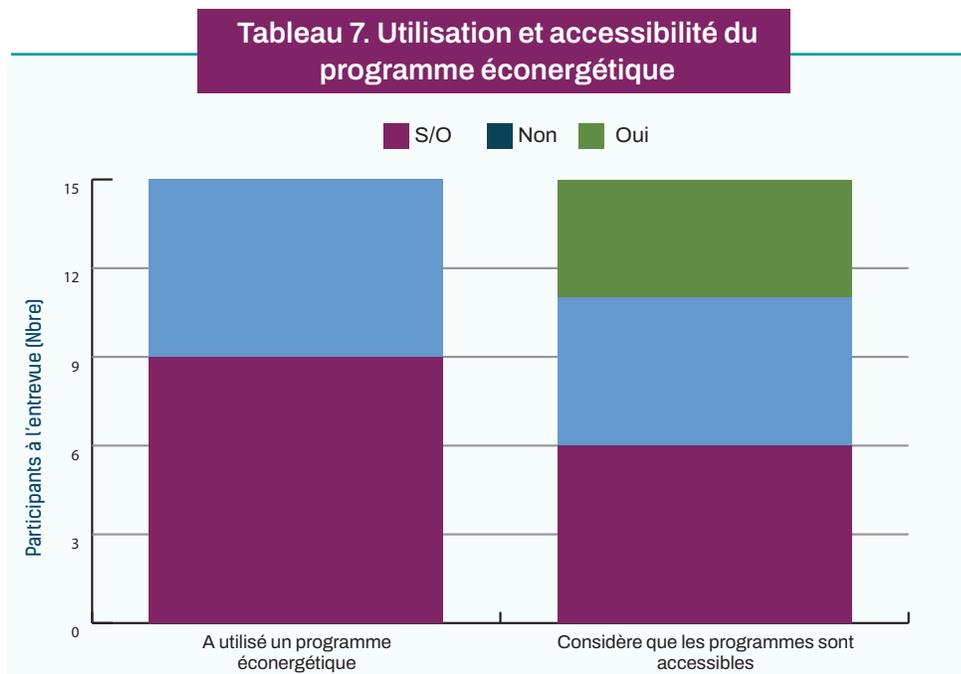
Sur les 15 participants de l'entrevue, plus de la moitié ont indiqué qu'ils avaient utilisé un programme d'amélioration éconergétique. Sur les répondants qui n'avaient pas utilisé de programme éconergétique, trois personnes ont trouvé le processus de candidature trop difficile et peu accessible, et une personne n'était pas informée de l'existence du programme auquel elle était admissible en tant que locataire.

Les autres participants qui n'avaient pas utilisé de programme d'amélioration éconergétique possédaient déjà une maison éconergétique, ou avaient choisi de ne pas participer. La majorité des répondants ont indiqué qu'ils considéraient que les programmes d'amélioration éconergétique de la province étaient accessibles. Seulement deux personnes interrogées ont indiqué qu'elles trouvaient les programmes inaccessibles. Un autre participant dont la maison a bénéficié de mises à jour éconergétiques a été incapable de parler de l'accessibilité du programme, car c'est le sous-traitant responsable de la construction qui avait pris l'initiative de poser sa candidature auprès de ce programme et de l'utiliser.

Question 3 : Selon les réponses que vous avez données au sondage, vous dites que vous consacrez de 3 à 12 % de votre revenu mensuel à l'énergie. Veuillez élaborer sur le sujet. Est-ce que cela vous crée des difficultés?

Cette question servait à obtenir des renseignements sur les expériences personnelles des Néo Brunswickois qui luttent pour réussir à payer leurs factures d'énergie. Chaque histoire est unique. Deux-tiers des personnes interrogées ont indiqué que leurs factures d'énergie leur causaient des problèmes à elles et à leur famille. Le tiers restant avait le sentiment que les coûts de l'énergie ne causaient actuellement pas trop de problème, mais qu'au fur et à mesure que les coûts augmenteraient, le risque de devoir faire plus de compromis augmenterait aussi.

Les animateurs ont découvert que les participants ressentaient une crainte considérable vis-à-vis de l'augmentation des coûts de l'énergie, et pour certains, un sentiment de désespoir parce qu'ils n'arrivaient pas à réduire davantage leur consommation par eux-mêmes.



Citations des participants :

« J'essaie de réduire au maximum ma consommation d'énergie chez moi, parce que si je ne fais pas attention, tout mon salaire va y passer. »

« Actuellement, je vis en colocation, mais si je devais vivre seul, comme j'envisage de le faire cet été, la facture énergétique sera très élevée pour moi. »

Question 4 : Espérez-vous ou prévoyez-vous changer votre situation concernant le coût de l'énergie?

Cette question servait à cerner si les personnes interrogées souhaitent entreprendre des mises à niveau/rénovations, et/ou modifier leur comportement pour réduire leur consommation d'énergie chez elles. La majorité des personnes ont indiqué qu'elles prenaient déjà toutes les mesures possibles au niveau individuel pour réduire leur consommation d'énergie. Plus de la moitié des participants (53 %) ont indiqué qu'ils souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur maison pour autant que cette mesure soit abordable pour eux. Les 47 % restants ont indiqué qu'ils avaient rendu leur maison aussi éconergétique que possible pour le moment. Environ le quart (26 %) des personnes interrogées ont indiqué qu'elles souhaiteraient installer des panneaux solaires sur leur maison,

mais qu'actuellement, les coûts initiaux et la complexité des programmes de rachat étaient trop inhibitifs.

Question 5 : Avez-vous la certitude que la province a vos meilleurs intérêts à cœur lors de l'établissement des politiques et des programmes sur l'énergie?

Le Tableau 8 illustre la confiance des personnes interrogées dans le gouvernement provincial. La majorité des personnes interrogées (sept) ont exprimé un manque de confiance envers le gouvernement provincial concernant le portefeuille de l'énergie, du fait qu'elles ne croient pas que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ait leurs meilleurs intérêts à cœur lorsqu'il élabore des politiques et des programmes sur l'énergie. Presqu'autant de personnes (six) ne savaient pas avec certitude si le gouvernement avait leurs meilleurs intérêts à cœur. Seulement deux personnes interrogées avaient le sentiment que le gouvernement provincial a leurs meilleurs intérêts à cœur lorsqu'il développe des politiques et des programmes.

Question 6 : Avez-vous la certitude que votre service public / fournisseur d'énergie a vos meilleurs intérêts à cœur?

Le Tableau 9 illustre la confiance des personnes interrogées envers leur service public. Une légère majorité des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas la certitude que leur service

Tableau 8. Confiance dans le gouvernement provincial

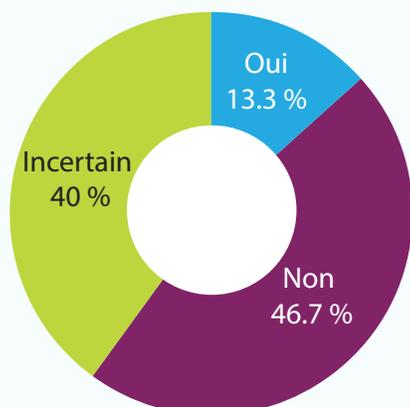
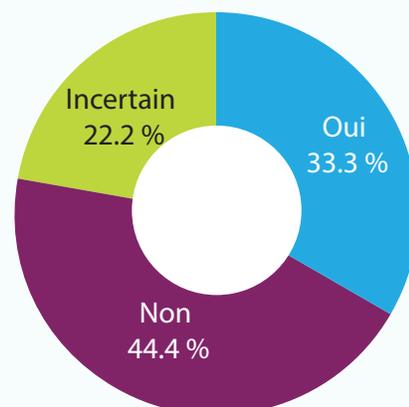


Tableau 9. Confiance dans le service public



public avait leurs meilleurs intérêts à cœur. En fonction de leur service public, les personnes interrogées ont donné des réponses notablement différentes. La majorité des répondants ne font pas confiance à leur service public ou ne savent pas si leur service public est client d'Énergie NB. Les personnes connectées à Saint John Power avaient beaucoup plus tendance à faire confiance à leur service public.

Les réponses aux questions 5 et 6 ont permis de constater que nombre des participants à l'entrevue ne connaissaient pas bien les responsabilités du gouvernement par rapport à celles de leur service public dans le développement des politiques et des programmes. De même, beaucoup de participants avaient le sentiment que les décisions prises par les services publics étaient trop souvent influencées par la sphère politique et l'ingérence du gouvernement plutôt que par les besoins réels des clients. Voici certaines observations des répondants à cet égard :

« L'industrie a trop d'influence sur le coût de l'énergie au Nouveau-Brunswick. »

« Les employés d'Énergie NB gagnent trop d'argent. Énergie NB est l'entreprise la plus (financièrement) inefficace. »

« Énergie NB est une société d'État. Elle devrait avoir les meilleurs intérêts des contribuables à cœur, mais ce n'est pas le cas. Tout ce qui compte, c'est le profit. »

Question 7 : Énergie NB a appliqué une augmentation de tarif de 8,9 %, soit un montant supplémentaire d'environ 200 \$ par année pour ses clients. Quel type d'incidence cette augmentation de tarif a sur vous et sur votre ménage?

La majorité des participants à l'entrevue ont indiqué que l'augmentation de 8,9 % proposée par Énergie NB serait difficilement gérable pour leur ménage. Plusieurs d'entre eux ont signalé qu'avec l'inflation, le coût de la vie a augmenté à tous les niveaux. Comme la nourriture, les

loyers et les coûts de l'énergie augmentent à un rythme supérieur à celui du revenu, il devient très complexe de combler même les besoins de base. D'autres participants ont indiqué que, bien que ce fardeau puisse être un peu lourd au début, ils seraient tout de même disposés à le supporter pour autant qu'Énergie NB investisse les recettes supplémentaires dans la transition vers la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Citations des participants :

« [L'augmentation de tarif] serait très écrasante. Mon employeur ne pourrait pas hausser mon revenu en fonction de la hausse des coûts de l'énergie. »

« Par rapport à d'autres personnes, nous ne souffrons même pas. Nous avons un revenu régulier, et nous sommes privilégiés. Et même là, ça va faire mal. »

« Choix difficile... Ça ne me dérangerait pas [l'augmentation de tarif] si le surplus est investi dans les énergies renouvelables. Mais s'ils poursuivent le mélange énergétique actuel, c'est un problème. Mais je sais que des dépenses sont nécessaires pour réaliser cette transition. »

Question 8 : Lorsque vous entendez le terme « pauvreté énergétique », à quoi cela vous fait-il penser, ou que ressentez-vous?

Tous les participants à l'entrevue ont indiqué que le terme « pauvreté énergétique » obligeait les gens à modifier leurs comportements à cause du manque de moyens. Certains participants ont parlé d'un cycle de pauvreté. Les changements comportementaux peuvent aller de la baisse du chauffage au port d'une paire de chaussettes ou d'un pull supplémentaire pour faire baisser les factures énergétiques au choix entre la facture d'énergie et l'épicerie. Nombre de répondants ont indiqué que la pauvreté énergétique a de plus vastes conséquences en hiver, lorsqu'on essaie de conserver la chaleur de la maison.

Citations des participants :

« La pauvreté énergétique, je n'avais jamais entendu parler de cela, mais j'ai tout de suite su ce que ça signifiait, car, ce mois-ci, une bonne partie de mon revenu va passer dans ma facture d'électricité. Nous mangeons différemment lorsqu'il fait vraiment froid en hiver. Nous mangeons plus de pâtes, de pommes de terre et de riz, parce que la facture d'électricité est tellement élevée. »

« Ma femme et moi sommes tous deux enseignants, et nous gagnons raisonnablement bien notre vie. Vu tout ce qui se passe avec l'économie, mon partenaire et moi-même sommes limités, même si nous gagnons un salaire qui nous permet de vivre. Nous sommes responsables, nous ne dépensons pas beaucoup, nous faisons un budget et cuisinons des aliments peu onéreux, et nous nous débrouillons économiquement. Mais le fait même que cet enjeu nous inquiète montre bien qu'économiquement parlant, c'est (la pauvreté énergétique) un problème. »

Question 9 : Y a-t-il des histoires liées à l'énergie que vous souhaitez partager ici?

Cette question a permis aux personnes intéressées de parler un peu plus de leurs expériences personnelles. Les réponses à cette question ont permis de découvrir les perspectives uniques que les participants pouvaient apporter à l'Assemblée des citoyens. Les perspectives uniques de vérificateurs de l'efficacité énergétique à la retraite, d'enseignants actuels, de mères célibataires, de travailleurs, de locataires et de propriétaires ont permis de recueillir des renseignements sur les expériences personnelles de Néo-Brunswickois de tous les milieux. En répondant à cette question, nombre de ces personnes en ont profité pour révéler leurs passions ou leurs craintes, ce qui a permis aux animateurs de créer pour l'Assemblée des citoyens un ordre du jour susceptible d'intéresser tous les participants.

Déclaration de l'Assemblée des citoyens

Le résultat final de l'Assemblée des citoyens est une déclaration consensuelle signée sur l'abordabilité de l'électricité que les participants ont élaborée ensemble. Cette déclaration met en lumière les principes et les objectifs qui doivent orienter les décisions prises concernant le réseau électrique, soit, notamment, la confiance, la transparence et la responsabilité de sorte à assurer l'accessibilité et l'abordabilité de l'électricité pour tous les Néo-Brunswickois. De plus, les citoyens ont élaboré des recommandations concernant les politiques et les programmes. Vous trouverez la déclaration sur l'abordabilité de l'électricité en annexe. Nous examinons les recommandations plus en détail dans la section sur la Discussion.

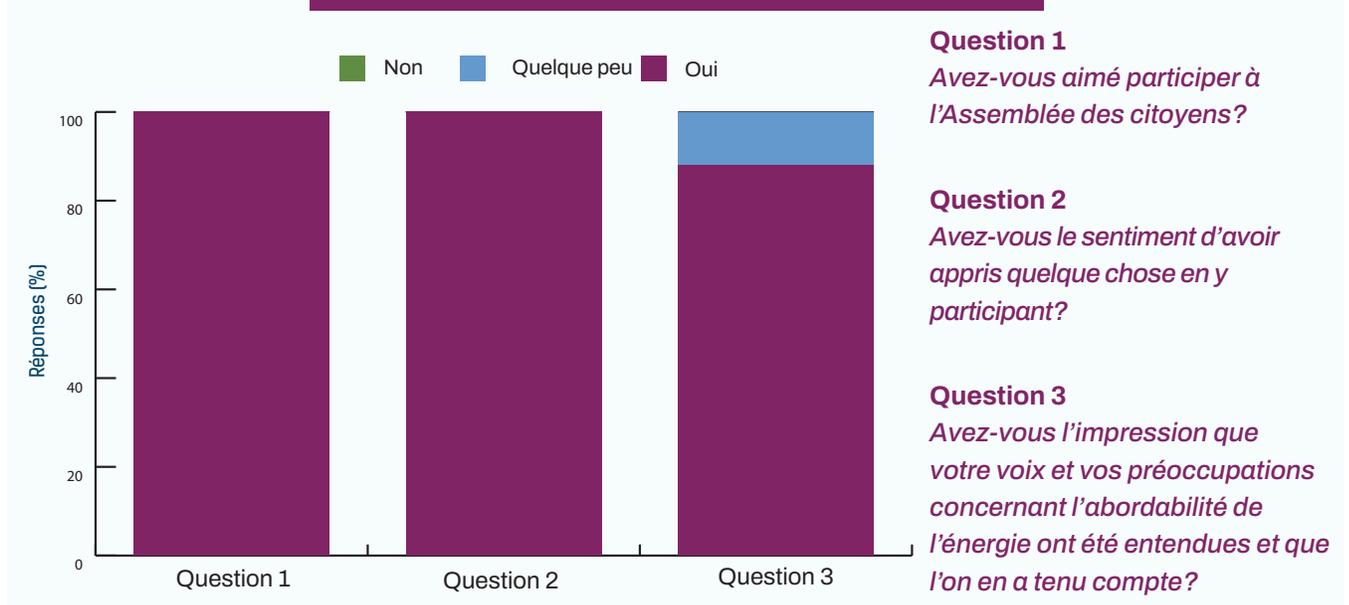
Sondage post-assemblée

Le sondage post-assemblée a affiché un taux de réponse de 100 % (9 sur 9) de la part des participants. Les réponses aux Questions 1 à 3 sont illustrées au Tableau 10.

- 1) Avez-vous aimé participer à l'Assemblée des citoyens? (Oui, Quelque peu, Non)**
- 2) Avez-vous le sentiment d'avoir appris quelque chose en y participant? (Oui, Quelque peu, Non)**
- 3) Avez-vous l'impression que votre voix et vos préoccupations concernant l'abordabilité de l'énergie ont été entendues et que l'on en a tenu compte? (Oui, Quelque peu, Non)**
- 4) Souhaitez-vous transmettre au Conseil de conservation une rétroaction à propos de l'Assemblée des citoyens? Avez-vous des réflexions finales que vous souhaiteriez partager?**

Les réponses ont montré que l'assemblée a été une expérience positive pour les participants. La totalité (100 %) des participants ont indiqué qu'ils avaient aimé cet événement et qu'ils en avaient retiré quelque chose. Presque tous les participants ont dit avoir eu l'impression que leur

Tableau 10. Réponses au sondage post-assemblée



Question 1

Avez-vous aimé participer à l'Assemblée des citoyens?

Question 2

Avez-vous le sentiment d'avoir appris quelque chose en y participant?

Question 3

Avez-vous l'impression que votre voix et vos préoccupations concernant l'abordabilité de l'énergie ont été entendues et que l'on en a tenu compte?

voix et leur craintes concernant l'abordabilité de l'énergie avaient été entendues lors de l'assemblée, et un seul participant a indiqué avoir eu le sentiment que ses craintes avaient été « quelque peu » entendues et prises en considération.

Les réponses à la Question 4 variaient, bien que toutes les observations étaient positives. Voici certaines réponses que les participants ont données. .

« J'espère que nos voix seront entendues par les décideurs. »

« Ça valait la peine de participer à cette assemblée des citoyens : ça m'a donné une voix, une occasion d'apprendre et la possibilité d'entendre divers points de vue dans le respect et la collaboration. »

« J'ai vraiment aimé cette session et j'espère être invité à d'autres discussions à l'avenir. »

« Merci pour cette merveilleuse expérience. J'aimerais bien qu'elle se poursuive pour explorer les possibilités de réduire le coût de l'énergie et de l'électricité au N.-B. »

« J'ai vraiment aimé cette session et j'espère être invité à d'autres discussions à l'avenir. »

« Magnifique travail, et le projet que vous avez élaboré m'inspire! »

Ces observations montrent que l'Assemblée des citoyens a réussi à créer une session informative et mobilisatrice pour que les participants puissent partager leurs craintes concernant l'abordabilité de l'électricité et la transition vers un réseau électrique carboneutre. C'est maintenant au Conseil de conservation qu'il appartient de veiller à ce que les décideurs entendent la voix des participants à notre Assemblée des citoyens.

07 Discussion

L'Assemblée des citoyens a permis de recueillir des renseignements uniques à propos des expériences des Néo-Brunswickois concernant des fardeaux financiers élevés liés à l'énergie. La Déclaration sur l'abordabilité de l'électricité élaborée par les participants constitue un solide fondement pour agir et intervenir sur les enjeux énergétiques de la province.

Les citoyens affirment que l'électricité abordable est essentielle à la qualité de vie, à la santé et à la sécurité, et qu'elle fait partie des besoins fondamentaux de la société moderne. Cette déclaration provient de leurs expériences personnelles. Lorsque l'électricité est inaccessible ou inabordable, les personnes et les familles risquent de ne pas réussir à réguler la température de leur demeure (par le chauffage ou la climatisation), de ne pas pouvoir utiliser leurs appareils de cuisine ou de nettoyage et de supporter des fardeaux mentaux et émotionnels qu'en d'autres circonstances ils ne supporteraient pas. Pour de nombreuses raisons, l'électricité est essentielle à la société moderne. Comme nombre de ménages n'ont plus de lignes téléphoniques



terrestres, mêmes les communications d'urgence dépendent des téléphones portables, qui ne peuvent pas fonctionner si la batterie n'est pas chargée. Il peut être très difficile de trouver et de conserver un emploi sans accès régulier à l'électricité et à l'Internet. Durant la pandémie de la COVID-19, nombre de lieux de travail et d'établissements d'enseignement ont fait passer leur travail régulier et leurs cours en ligne. Les personnes qui ont de la difficulté à obtenir de l'électricité abordable d'une source fiable risquent de ne pas pouvoir se rendre sur leur lieu de travail virtuel et/ou dans la salle de cours virtuel(le), ce qui peut compliquer leur participation.

Le fait que l'électricité abordable est si essentielle au bien-être doit être reflété dans toutes les décisions prises par le gouvernement et les services publics concernant la génération, la transmission et l'utilisation de l'électricité dans la province. Les Néo-Brunswickois doivent être au cœur des processus de prise de décisions; de plus, les politiques et les programmes doivent favoriser l'accessibilité et l'abordabilité de l'électricité.

Principes et objectifs

L'Assemblée des citoyens a cerné les principes et les objectifs qui doivent encadrer les décisions liées au réseau électrique, notamment le développement de politiques et de programmes visant à faciliter la transition vers un système électrique propre.

Les principes présentés dans la déclaration des citoyens comprennent l'honnêteté, la confiance, la transparence, la responsabilité, l'équité et la prise en considération des répercussions sociales des politiques. Les citoyens demandent au gouvernement et aux services publics de mener

leurs activités en ayant les meilleurs intérêts des Néo-Brunswickois à cœur. Les auteurs de cette déclaration donnent d'autres détails concernant la façon dont le gouvernement et les services publics pourraient faire preuve de transparence et de responsabilité. L'une des principales préoccupations des Néo-Brunswickois concerne la gestion fiscale de la société d'État, Énergie NB, plus particulièrement dans la foulée de l'augmentation tarifaire de 8,9 % appliquée par le service public. Les citoyens laissent entendre qu'Énergie NB doit prouver qu'elle est capable de gérer ses finances et de contrôler ses propres coûts avant d'imposer à ses clients une hausse sous la forme d'une augmentation tarifaire. L'une des méthodes pour améliorer la transparence et la responsabilité peut consister à mettre en œuvre et à diffuser des indicateurs de rendement clés et des fiches de rendement sur la situation actuelle et les progrès réalisés concernant l'atteinte des objectifs financiers, technologiques et environnementaux.



Les buts proposés par les citoyens doivent constituer des objectifs d'orientation pour permettre aux décideurs de veiller à ce que l'électricité soit abordable pour tous, que le système électrique soit fiable, sécuritaire et durable d'un point de vue environnemental, économique et social, et qu'il offre la possibilité de créer des modèles de coopérative et des

options décentralisées. Ces objectifs montrent que les Néo-Brunswickois veulent participer à la transition électrique et qu'ils valorisent les projets communautaires. En mettant les gens au cœur de la prise de décisions et en incluant des consultations publiques dans tous les projets de développement infrastructurel, on pourrait améliorer la confiance entre les Néo-Brunswickois et le gouvernement provincial et Énergie NB tout en obtenant de précieuses perspectives susceptibles de donner lieu à des solutions communautaires à des défis comme les fardeaux financiers élevés des ménages au revenu faible ou modeste.

L'importance de la confiance

Les Néo-Brunswickois accordent beaucoup d'importance à la confiance et la transparence. Les auteurs d'une étude antérieure du Conseil de conservation intitulée « [Pourquoi les projets d'énergie éolienne sont-ils voués à l'échec?](#) » examinent le rôle de la confiance dans le développement des projets d'énergies renouvelables. Ils mettent en lumière le fait que les communautés ont bien plus de chance d'accepter les projets d'énergies renouvelables dans leur région si on leur donne la possibilité de donner leur avis au sujet des fardeaux et des avantages qui reviendront à leur communauté. Lors de toute action climatique et de toute vaste transition infrastructurelle, il faut aussi donner aux citoyens la possibilité de contribuer à la prise de décisions.

Recommandations politiques

Les actions politiques que les membres de l'Assemblée des citoyens ont identifiées comme des thèmes prioritaires continuent de refléter le désir des Néo-Brunswickois de participer à la transition énergétique.

Les citoyens demandent à la province de créer, par la mobilisation du public, une vision commune pour l'électricité. La province s'est engagée à élaborer une Stratégie sur l'électricité propre dans le cadre du plan d'action pour le climat. Le développement de cette stratégie doit comprendre la mobilisation et l'éducation

du public. La stratégie elle-même doit contenir des dispositions qui appellent la participation du public à tous les stades des projets de production de l'électricité. Parmi les autres recommandations faites par les citoyens pour favoriser cette stratégie, relevons : veiller à ce que le système électrique demeure une propriété publique; intégrer le système sur les plans régional et



national; veiller à ce que le système électrique ait la taille adéquate et qu'il augmente au maximum l'efficacité énergétique, de la production à la consommation.

Les citoyens recommandent, en outre, de renforcer des institutions comme la Commission de l'énergie et des services publics et de réformer la *Loi sur l'électricité* pour assurer une supervision publique efficace et éliminer l'ingérence gouvernementale, ce qui reflète les principes chers aux citoyens : la confiance, la transparence et la responsabilité. La province doit prendre tous les moyens nécessaires pour veiller à ce que, lors de l'évaluation de la voie à suivre pour le système électrique, on utilise des processus de prise de décisions fondés sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions sociales et environnementales.

Ces recommandations axées sur la communauté montrent que les Néo-Brunswickois souhaitent unir leurs forces et faire partie de la solution face aux défis du changement climatique et de

l'augmentation des coûts de l'énergie. La réforme des incitatifs, une aide à la transition pour les travailleurs afin de les former en vue d'un emploi dans le nouveau secteur de l'électricité, et des modifications aux conceptions tarifaires sont toutes des demandes politiques qui cherchent un traitement équitable pour les Néo Brunswickois. La province doit explorer différentes options de conception tarifaire pour assurer un accès équitable et abordable à l'électricité pour tous les Néo-Brunswickois, tout en incitant les personnes qui utilisent beaucoup d'électricité à réduire leur consommation. Dans d'autres régions du Canada, on utilise des tarifs établis en fonction de l'heure de la journée, un système que la province gagnerait à évaluer pour voir s'il pourrait s'agir d'un outil équitable et efficace pour réduire les périodes de pointe au Nouveau-Brunswick.

Recommandations pour le programme

La déclaration des citoyens sur l'abordabilité Les participants de l'Assemblée des citoyens avaient diverses expériences concernant les programmes éconergétiques des ménages disponibles dans la province (pour plus d'information sur les programmes existants, consultez la [Fiche informative sur la pauvreté énergétique](#) du Conseil de conservation. Certains participants avaient utilisé ces programmes par le passé et en avaient été satisfaits. D'autres n'avaient pas utilisé ces programmes, généralement parce qu'ils ne connaissaient pas leur existence, ou parce qu'ils ne remplissaient pas les critères d'admissibilité. Que les participants aient pu utiliser ces programmes par le passé ou non, ils ont unanimement convenu que les critères d'admissibilité du Programme éconergétique amélioré étaient trop restrictifs. Ce programme aide les ménages à réaliser des mises à jour et des rénovations éconergétiques, dont les travaux d'isolation et d'intempérisation, de nouvelles fenêtres et de nouvelles portes, et l'installation de thermopompes électriques. Dans leur déclaration sur l'abordabilité de l'électricité, les citoyens ont proposé, d'une part, de faire en sorte que ce programme reçoive plus de fonds pour que davantage de ménages puissent être desservis chaque année et, d'autre part, d'élargir les critères

d'admissibilité pour y inclure les ménages dont le revenu est intermédiaire ou modeste ainsi que les ménages qui dépendent d'autres sources de chauffage. L'amélioration de ce seul programme pourrait aider nombre de Néo-Brunswickois à diminuer leur consommation, réduire la demande auprès du réseau et abaisser les factures d'énergie des ménages.

Les citoyens proposent aussi d'explorer l'usage de l'étiquetage énergétique des bâtiments, à l'instar du système utilisé au Royaume-Uni, selon lequel l'ensemble des appartements et des maisons doivent recevoir un « certificat de rendement énergétique ». Requis en vertu des [règlements sur les édifices](#), ce système (en anglais uniquement) donne aux bâtiments une note éconergétique de A (le plus éconergétique) à G (le moins éconergétique). Les maisons et les appartements doivent être conformes à des normes éconergétiques minimales avant de pouvoir être loués. Ce système permet aussi d'accroître la transparence et la responsabilité au fur et à mesure que les renseignements sur l'étiquetage sont publiés sur une plateforme numérique.

Pour aider les locataires, les participants de l'assemblée recommandent des programmes qui ciblent l'efficacité énergétique des logements en location en donnant aux locataires plus de latitude pour demander aux locateurs des mises à niveaux éconergétiques tout en empêchant l'augmentation des loyers lors de la réalisation de ces mises à niveau. Dans le cadre des programmes prévus pour aider les locateurs à améliorer l'efficacité énergétique, il faut veiller à ce que le fardeau des coûts n'incombe pas aux locataires en exigeant des locateurs qu'ils acceptent de limiter, voire d'éviter, d'augmenter les frais de location durant un certain temps suite à l'achèvement des mises à niveau éconergétiques. On peut s'inspirer de programmes similaires pratiqués en Nouvelle-Écosse pour développer des programmes au Nouveau-Brunswick.

Parmi les autres recommandations faites par les citoyens, mentionnons l'amélioration des incitatifs et des remises pour les véhicules électriques (et l'élargissement de ces incitatifs aux micro-véhicules électriques) et les panneaux



solaires visant à produire de l'électricité pour les ménages. Ces recommandations pour le programme montrent que les Néo-Brunswickois sont disposés et intéressés à en faire davantage pour réduire leur dépendance aux combustibles fossiles et contribuer à la production d'électricité propre dans la province. Le coût initial des véhicules électriques, les problèmes d'accès à des stations de recharge efficaces, ainsi que le coût initial et l'installation des panneaux solaires sont prohibitifs pour nombre de Néo-Brunswickois qui, autrement, souhaiteraient réaliser ces transitions. La province doit explorer la possibilité d'améliorer les programmes de rachat qui permettent aux Néo Brunswickois de revendre au réseau, à un prix concurrentiel, l'électricité excédentaire générée par les panneaux solaires de leur ménage.

Finalement, les citoyens disent que la province doit explorer des moyens créatifs de solliciter la participation de la communauté tant à la transition infrastructurelle qu'au financement de la transition, notamment par des liaisons électriques, des liaisons avec des fermes solaires ou des liaisons avec des parcs éoliens, afin de permettre aux citoyens de prendre part à la transition sur le plan financier. Il est aussi important que les programmes reflètent les besoins uniques des communautés rurales et urbaines.

08

Recherches à venir

Ce projet a révélé la nécessité de procéder à d'autres recherches sur les expériences personnelles concernant les lourds fardeaux financiers liés à l'énergie dans le Canada atlantique. Il y a, à l'échelle de l'Atlantique, une possibilité de collaboration dans le cadre de projets visant à assurer l'abordabilité de l'énergie et de l'électricité. Il faudrait, dans le cadre d'autres études, examiner les conséquences de politiques précises sur l'énergie et l'électricité dans la province du Nouveau-Brunswick, et inclure d'autres analyses sur le potentiel des services publics régionaux et des projets de production d'électricité communautaire. De futures recherches seraient également facilitées par davantage de données sur les caractéristiques des logements ainsi que sur les différences entre les régions urbaines et rurales en lien avec les caractéristiques des logements et l'utilisation de l'énergie.

09 Conclusion

L'Assemblée des citoyens sur l'abordabilité de l'énergie et la Déclaration des citoyens sur l'abordabilité de l'énergie qui en a découlé montrent le désir des Néo-Brunswickois de participer à la transition vers un réseau électrique carboneutre. Parallèlement, l'Assemblée des citoyens a révélé les véritables défis des Néo-Brunswickois confrontés à de lourds fardeaux financiers en lien avec l'énergie.

Les Néo-Brunswickois sont solidement liés à leur communauté et attendent transparence et responsabilité de la part de leur gouvernement et de leurs services publics. Des solutions équitables qui offrent de l'aide aux personnes dont le revenu est faible ou modeste occupent une place prioritaire pour les Néo-Brunswickois. Les Néo-Brunswickois ont besoin d'aide pour rendre leur maison plus éconergétique et réduire la dépendance de leur ménage aux combustibles fossiles.

Alors que la transition infrastructurelle commence, il est crucial de veiller à ce que le fardeau financier de la transition électrique n'incombe pas uniquement aux contribuables, car cela augmenterait le risque de pauvreté énergétique et pourrait nuire au bien-être. Les gouvernements et les services publics doivent prendre les craintes des Néo-Brunswickois au sérieux et unir leurs forces pour améliorer la confiance et trouver des solutions communautaires concernant les coûts de l'énergie durant la transition vers un réseau carboneutre. L'Assemblée des citoyens a fait de judicieuses recommandations dont les décideurs doivent tenir compte pour les politiques et les programmes; ces recommandations doivent aussi servir de point de référence pour poursuivre la mobilisation du public concernant la réforme et l'abordabilité de l'électricité.



Les Néo-Brunswickois veulent participer à la transition vers un réseau électrique carboneutre.

10

Appendix

Ordre du jour de l'Assemblée des citoyens

Vendredi, le 24 février 2023

De 17 h à 17 h 10

Accueil

De 17 h 10 à 17 h 45

Présentations

De 17 h 45 à 18 h

Exposé Un - Abhi d'Efficacité énergétique
Canada

De 18 h à 18 h 15

Exposé Deux - Notre travail en contexte; Moe
(CCNB)

De 18 h 15 à 18 h 30

Exposé Trois - Les politiques et les programmes
énergétiques du Nouveau Brunswick; Emma
(CCNB)

De 18 h 30 à 19 h

Résumé de la journée de samedi

Samedi, le 25 février 2023

De 10 h à 10 h 10

Accueil

De 10 h 10 à 10 h 30

Récapitulation de la journée de vendredi et
instructions

De 10 h 30 à 11 h 30

Groupes de discussion

De 11 h 30 à 12 h

Rapport

De 12 h à 12 h 45

Pause déjeuner

De 12 h 45 à 13 h

Récapitulation/Aperçu de ce que vous avez
entendu

De 13 h à 14 h

Discussions - Créer une déclaration
consensuelle

De 14 h à 14 h 15

Pause

De 14 h 15 à 15 h

Discussions - Créer une déclaration
consensuelle (suite)

De 15 h à 15 h 30

Aperçu de ce que nous avons entendu

De 15 h 30 à 16 h

Conclusions et remerciements

D É C L A R A T I O N D E

l'assemblée des citoyens sur l'abordabilité de l'électricité

ATTENDU QUE l'électricité abordable est essentielle à notre qualité de vie, à notre santé et à notre sécurité, et qu'elle fait partie des besoins fondamentaux de la société moderne.



NOUS PENSONS l'électricité abordable est essentielle à notre qualité de vie, à notre santé et à notre sécurité, et qu'elle fait partie des besoins fondamentaux de la société moderne.

- Prouver qu'Énergie NB dépense avec parcimonie et maîtrise ses propres coûts avant de demander une augmentation par l'entremise d'une hausse de ses tarifs.
- Montrer qu'Énergie NB est fiable en raison de son honnêteté et de sa transparence.
- Faire preuve de responsabilité en rendant compte de ses principaux indicateurs, publier des fiches de rendement.
- Créer des extrants justes, équilibrés et équitables pour tous les contribuables (par ex., l'industrie paie sa juste part, pas seulement les ménages).
- Veiller à ce que l'électricité soit accessible à tous ceux qui en ont besoin.
- Mener ses activités en veillant aux meilleurs intérêts des citoyens.
- S'engager envers des changements politiques progressifs et refuser le status quo.
- Tenir compte des répercussions sociales de ses politiques sur les Néo-Brunswickois.



NOUS PENSONS que toutes les décisions prises par le gouvernement concernant le réseau électrique de la province et l'exploitation d'Énergie NB doivent être axées sur les objectifs suivants :

- Abordable pour tous les contribuables (par ex., ménages au revenu faible ou modeste).
- Fiable et sécuritaire.
- Faible en carbone et durable d'un point de vue environnemental, social et économique.
- Possibilité de créer des modèles coopératifs (projets citoyens et communautaires).
- Comprend des options décentralisées (par ex., mélange de ressources énergétiques distribuées).

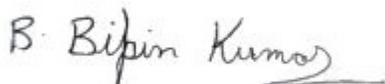


NOUS PENSONS que la stratégie pour l'électricité de la province doit être fondée sur les politiques suivantes :

- Édifier une vision commune pour l'électricité par la mobilisation du public.
- Protéger notre réseau électrique public.
- Édifier un réseau électrique dont la taille est réellement appropriée.
- Créer un réseau électrique intégré (sur les plans régional et national) à des fins de fiabilité ainsi que pour favoriser l'usage accru des énergies renouvelables et non polluantes (par ex., solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, biogaz).
- Renforcer des institutions comme la Commission de l'énergie et des services publics (par ex., à des fins de responsabilisation et de transparence).
- Réformer la *Loi sur l'électricité* pour éliminer l'ingérence gouvernementale et instaurer une supervision publique afin d'assurer la prise de décisions fondées sur des données probantes (par ex., des décisions judiciaires sur les plans technique et financier qui tiennent compte des répercussions sociales et environnementales).
- Réformer les incitatifs (par ex., mesurage net et imposition de l'énergie solaire, politique).
- Créer un réseau qui accroît au maximum l'efficacité énergétique, de la génération à la consommation.
- Offrir une aide à la transition aux travailleurs pour qu'ils puissent se former en vue d'un emploi au sein d'un nouveau réseau électrique.
- Viser une conception des tarifs qui fasse en sorte que :
 - l'électricité de base soit le moins cher possible;
 - les factures d'électricité ne soient pas taxées, car l'électricité est nécessaire à la vie moderne;
 - les tarifs soient progressifs pour que plus la consommation est élevée, plus le coût est élevé, plus particulièrement dans le domaine industriel;
 - les tarifs soient établis en fonction de l'heure de l'usage en réponse à l'électrification ainsi que pour réduire la demande lors des périodes de pointe.
- Renforcer les codes du bâtiment.
- Bien informer la population sur les enjeux énergétiques en accordant la priorité à l'éducation sur l'énergie.

NOUS PENSONS qu'il faut inclure les programmes suivants à la stratégie sur l'électricité de la province :

- Élargir les critères d'admissibilité au Programme éconergétique amélioré pour tenir compte des revenus moyens ou modestes :
 - élargir l'admissibilité aux personnes qui utilisent une source de chauffage différente (par ex., mazout);
 - éliminer les obstacles qui compliquent la participation au programme;
 - accroître le financement pour desservir plus de maisons chaque année.
- Explorer l'utilisation de l'étiquetage énergétique des bâtiments (par ex., suivant un modèle utilisé au R.-U.).
- Cibler l'efficacité énergétique des locataires :
 - en donnant aux locataires la possibilité de demander des mises à niveau éconergétiques;
 - en empêchant les augmentations de loyer lorsque des mises à niveau sont réalisées.
- Étendre les remises sur les VE, les véhicules hybrides et les chargeurs pour les rendre plus accessibles :
 - en incluant les véhicules micro-électriques au programme de remises (par ex., les vélos électriques, les motos, les transporteurs de marchandises);
- Passer à l'adoption de véhicules électriques pour le transport public et scolaire (autobus, trains).
- Veiller à ce que les panneaux solaires soient abordables pour les ménages (par ex., en réduisant les coûts initiaux) :
 - en établissant un programme de rachat concurrentiel pour que les ménages puissent vendre leur énergie excédentaire sur le réseau;
 - en supprimant l'impôt sur l'énergie excédentaire générée par les panneaux solaires domestiques;
 - en créant des programmes de vente en gros de panneaux solaires pour les communautés.
- Explorer le potentiel de liaison électrique pour financer la transition du réseau électrique (liaison avec des fermes solaires ou des parcs éoliens) afin d'encourager les citoyens à investir dans la transition.
- Reconnaître que les communautés rurales ont des attentes différentes des programmes de celles des communautés urbaines.



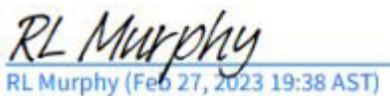
Fredericton, Nouveau-Brunswick



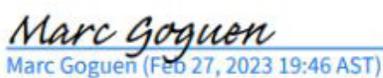
Saint John, Nouveau-Brunswick



St. Stephen, Nouveau-Brunswick



Saint John, Nouveau-Brunswick



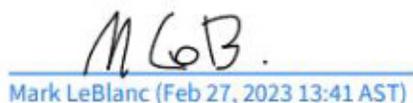
Cocagne, Nouveau-Brunswick



Moncton, Nouveau-Brunswick



Saint John, Nouveau-Brunswick



Moncton, Nouveau-Brunswick



Cap Pelé, Nouveau-Brunswick